



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

## **Politique de prise en compte des principales incidences négatives sur la durabilité**

**Juillet 2025**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. AVANT-PROPOS .....</b>	<b>3</b>
<b>II. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ .....</b>	<b>4</b>
<b>III. CHAMP D'APPLICATION.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>IV. MÉTHODOLOGIE POUR IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES.....</b>	<b>6</b>
<b>V. MÉTHODOLOGIES ET SOURCES DE DONNÉES.....</b>	<b>13</b>
<b>VI. INITIATIVES / ENGAGEMENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>VII. GOUVERNANCE .....</b>	<b>14</b>
<b>VIII. NOTES EXPLICATIVES SUR LES NORMES INTERNATIONALES .....</b>	<b>14</b>

## I. AVANT-PROPOS

Le règlement (UE) 2019/2088<sup>1</sup> du Parlement européen et du Conseil, daté du 27 novembre 2019 et communément appelé « Règlement sur la publication d'informations de durabilité » ou SFDR, jette les bases du cadre européen pour la finance durable. Entré en vigueur le 10 mars 2021, ce règlement vise à harmoniser les pratiques des entités financières en matière de durabilité.

Ce règlement oblige les acteurs du marché financier et les conseillers en investissement à publier des politiques écrites détaillant l'intégration des risques liés à la durabilité et à garantir la transparence de leur application.

Pour se conformer à ce règlement, les acteurs des marchés financiers sont tenus de publier sur leur site web des informations sur la manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans leurs processus de décision en matière d'investissement. Edmond de Rothschild prend en compte les Principales Incidences Négatives (*PAI : Principal Adverse Impact*) de ses décisions d'investissement sur des facteurs de durabilité.

Selon le règlement SFDR, les Principales Incidences Négatives désignent les effets négatifs que les décisions et les conseils d'investissement peuvent avoir sur les facteurs de durabilité. Lorsqu'un acteur du marché financier tient compte des principales incidences négatives, cela implique qu'il doit s'efforcer d'atténuer les incidences négatives des entreprises dans lesquelles il investit.

Conformément aux exigences de transparence du règlement SFDR, Edmond de Rothschild rend compte chaque année du principal impact négatif à deux niveaux :

→ **Au niveau de l'entité (article 4 du règlement SFDR)** : Edmond de Rothschild<sup>2</sup> fournit un rapport sur le total des actifs sous gestion de l'année écoulée et de l'année précédente, détaillant l'évolution des incidences négatives significatives, ainsi que les objectifs ou les mesures qui ont été mis en œuvre.

→ **Au niveau des produits (article 7 du règlement SFDR)** : pour les fonds et mandats qui relèvent des articles 8 ou 9, Edmond de Rothschild publie les Principales Incidences Négatives obligatoires dans ses communications périodiques sur notre site internet.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil datant du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

<sup>2</sup> Reportez-vous à la section « Champ d'application » pour la liste des entités publiant un rapport PAI d'entité.

## II. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Les principales incidences négatives (PAI) obligatoires et volontaires requises par le règlement délégué (UE) 2022/1288<sup>2</sup> sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Résumé des principaux indicateurs d'effets négatifs :**

Applicable à	Thématique	Indicateur PAI	Tableau	Nombre
<b>Entreprises dans lesquelles nous investissons</b>	<b>Indicateurs liés au climat et à l'environnement</b>	Émissions de GES	1	1
		Empreinte carbone	1	2
		Intensité des émissions de GES des entreprises dans lesquelles nous investissons	1	3
		Exposition à des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	1	4
		Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	1	5
		Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	1	6
		Activités affectant négativement les zones sensibles en matière de biodiversité	1	7
		Émissions dans l'eau	1	8
		Taux de déchets dangereux	1	9
	<b>Questions sociales et relatives aux employés, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et les pots-de-vin</b>	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	1	10
		Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1	11
		Écart salarial non corrigé entre les femmes et les hommes	1	12

<sup>2</sup> Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022

		Diversité des genres au sein des conseils d'administration	1	13
		Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	1	14
	<b>Autres indicateurs environnementaux et sociaux</b>	Investissements dans des entreprises qui n'ont pas pris de mesures pour réduire leurs émissions de carbone	2	4
		Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	3	1
<b>Souverains et supranationaux</b>	<b>Environnemental</b>	Intensité des émissions de GES	1	15
	<b>Social</b>	Pays dans lesquels les investissements ont lieu et qui connaissent des violations des normes sociales	1	16
<b>Immobilier</b>	<b>Environnemental</b>	Exposition aux énergies fossiles via les actifs immobiliers	1	17
		Exposition à des actifs immobiliers énergivores	1	18

En tant qu'entreprise familiale indépendante fondée il y a plus de 250 ans et profondément engagée en faveur des principes de durabilité, ces actions nous font naturellement partie de notre démarche. Nous nous décrivons comme « génétiquement responsables », en raison de notre longue tradition de développement de solutions innovantes, de collecte de preuves et de mesure de l'efficacité, bien avant que cela ne devienne une pratique courante. Nous faisons le suivi des principales incidences négatives de nos investissements par le biais de mécanismes d'exclusion et d'initiatives d'engagement, en sensibilisant les entreprises aux externalités négatives découlant de leurs modèles de production et les incitant à mettre en place des plans d'investissement qui accélèrent leur transition vers la durabilité.

Edmond de Rothschild rend compte de 20 indicateurs PAI, dont 18 sont obligatoires.

Chaque PAI est pertinent pour un type spécifique d'émetteur, tel que les entreprises, les États ou l'immobilier. Conformément aux principes directeurs du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), nous avons identifié les données nécessaires au calcul des indicateurs PAI.

Nous utilisons ces indicateurs non seulement pour mesurer les risques de durabilité, mais aussi pour suivre les progrès réalisés dans les trois domaines clés liés à l'investissement responsable :

- ▶ Une économie à faible émission carbone
- ▶ Le capital naturel
- ▶ Une économie centrée sur l'humain

### III. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique aux entités rattachées à Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., la maison mère opérationnelle du Groupe, à savoir :

- Edmond de Rothschild (France)
- Edmond de Rothschild (Europe) et ses filiales
- Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)
- Edmond de Rothschild Asset Management (France)

La politique s'applique aux fonds d'investissement, aux mandats discrétionnaires et aux services de conseils en investissement.

- **Scope 1** : la politique d'exclusion s'applique aux fonds d'investissement liquides
- **Scope 2** : la politique d'exclusion s'applique aux mandats discrétionnaires et aux services de conseil en investissement

Au niveau des produits, nous appliquons la prise en compte du PAI aux émetteurs de tous les investissements d'entreprise et souverains (actifs liquides) **au titre des produits relevant des articles 8 et 9.**

### IV. MÉTHODOLOGIE POUR IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Edmond de Rothschild Asset Management (France) applique les politiques suivantes pour identifier, surveiller et atténuer les principales incidences négatives :

Politique	Principales incidences négatives - thématiques	incidences - priorités	Processus d'examen	d'approbation et	Lien vers le site Web
<b>Intégration ESG</b>	→	Méthodologie d'analyse ESG propriétaire	→	Revue annuelle + ad hoc	<a href="https://am.edmond-rothschild.com/media/dmrmyzbw/group-e-edr-politique-investissement-responsable.pdf">https://am.edmond-rothschild.com/media/dmrmyzbw/group-e-edr-politique-investissement-responsable.pdf</a>
<b>Gestion responsable</b>	→	Engagement	→	Comité de Dialogue et d'engagement	<a href="https://am.edmond-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf">https://am.edmond-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf</a>
	→	Politique climatique	→	Comité de vote, revue annuelle	
	→	Politique en matière de biodiversité	→	Comité de controverse, revue trimestrielle	
					<a href="https://am.edmond-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf">https://am.edmond-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf</a>

---

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf>

---

**Exclusion**

Catégories d'exclusion :

- Conduite responsable des entreprises (Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées...)
- Exclusions sectorielles (pétrole et gaz non conventionnels, huile de palme...)

→ Comité d'exclusion, revue annuelle + ad hoc

<https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf>

---

Prise en compte des principaux impacts négatifs Scope 1				INTÉGRATIO N ESG	EXCLUSIONS						INTENDANCE				
					Exclusion fondée sur les violations des normes internationales		Exclusions basées sur les		Exclusions sectorielles et de produits basées sur des seuils						Exposition aux risques environnementaux
Applicable à	Principales incidences négatives	PAI	Indicateurs	Notation / Analyse ESG	UN Global Compact	Principes directeurs de l'OCDE	Des armes controversé es	Charbon thermique	Pétrole et gaz non conventionn els	Huile de palme	NZAMi	Politique climatique	Politique de la biodiversité	Engagement de groupe	
															Transition climatique
Émetteurs d'entreprises / Sociétés dans lesquelles on investit	Indicateurs liés au climat et à l'environnement														
	Émissions de gaz à effet de serre	PAI 1	Émissions de GES (scope 1, 2, 3 et Total)	X					x	x		X	X		X
		PAI 2	Empreinte carbone	X					x	x		X	X		X
		PAI 3	Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons	X					x	x		X	X		X
		PAI 4	Exposition des entreprises aux énergies fossiles	X					x	x			X		X
		PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X									X		X
		PAI 6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X									X		X
	Biodiversité	PAI 7	Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	X							x		X	X	X
	Eau	PAI 8	Émissions dans l'eau	X											X
	Gaspiller	PAI 9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X											
	PAI 4	Investissements dans des entreprises qui n'ont pas pris de mesures pour réduire leurs émissions de carbone	x												
Émetteurs d'entreprises / Sociétés dans lesquelles on investit	Questions sociales et relatives aux employés, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin														
	Questions sociales et questions relatives aux employés	PAI 10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies	X	x	x									X
		PAI 11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à	X	x	x									X
		PAI 12	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	X											X
		PAI 13	Diversité des sexes au sein des conseils d'administration	X											X
		PAI 14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	X			x								
		PAI 1	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	x											
Souverains et supranationaux	Indicateurs environnementaux et sociaux														
	Environnemental	PAI 15	Intensité des GES	X									x		X
Social	PAI 16	Pays dans lesquels les investisseurs font l'objet de violations sociales	X	X											

Prise en compte des principaux impacts négatifs Scope 2				INTÉGRATION ESG	EXCLUSIONS					
					Exclusion fondée sur des violations des normes internationales		Exclusions sectorielles et de produits basées sur des seuils			
Applicable à	Principaux effets négatifs	PAI	Indicateurs	Notation / Analyse ESG	Conduite responsable des entreprises		Exclusions basées sur les activités		Exposition aux risques environnementaux	
					UN Global Compact		Principes directeurs de l'OCDE		Des armes controversées	Charbon thermique
Indicateurs liés au climat et à l'environnement										
Émetteurs d'entreprises / Sociétés dans lesquelles on investit	Émissions de gaz à effet de serre	PAI 1	Émissions de GES (scope 1, 2, 3 et Total)	X					x	x
		PAI 2	Empreinte carbone	X					x	x
		PAI 3	Intensité des émissions de GES des sociétés dans lesquelles nous investissons	X					x	x
		PAI 4	Exposition des entreprises aux énergies fossiles	X					x	x
		PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X						
		PAI 6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X						
	Biodiversité	PAI 7	Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	X						
	Eau	PAI 8	Émissions dans l'eau	X						
	Gaspiller	PAI 9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X						
		PAI 4	Investissements dans des entreprises qui n'ont pas pris de mesures pour réduire leurs émissions de carbone	x						
Questions sociales et relatives aux employés, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin										
Émetteurs d'entreprises / Sociétés dans lesquelles on investit	Questions sociales et questions relatives aux employés	PAI 10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies	X	x	x				
		PAI 11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	X	x	x				
		PAI 12	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	X						
		PAI 13	Diversité des sexes au sein des conseils d'administration	X						
		PAI 14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	X				x		
		PAI 1	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	x						
Souverains et supranationaux	Indicateurs environnementaux et sociaux									
	Environnemental	PAI 15	Intensité des GES	X						
	Social	PAI 16	Pays dans lesquels les investisseurs font l'objet de violations sociales	X	X					

## Intégration ESG

*Pour plus de détails sur cette section, veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable<sup>3</sup>.*

- Répondre aux PAI 1 à 16, Scope 1 et 2

Edmond de Rothschild s'engage à évaluer les principaux impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance négatifs de ses investissements liquides susceptibles d'avoir un impact financier, tels que la transition climatique et énergétique, la biodiversité, l'eau, la réduction de la pollution, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsable. Pour ce faire, Edmond de Rothschild Asset Management a développé une approche d'analyse ESG propriétaire, complétée par des sources externes de données ESG et climatiques. Ces analyses et données sont mises à la disposition de l'ensemble des managers du Groupe.

Le modèle d'analyse propriétaire ESG, appelé **EDR BUILD (Bold, Universal, Innovation, Long Term and Differentiation)**, a été développé il y a plus de 10 ans et est régulièrement revu et amélioré. Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières indépendamment des bases de données externes. Elle se nourrit de la recherche et de la pratique, aboutissant à une méthodologie détaillée et équilibrée portant sur les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Depuis 2018, ce modèle intègre les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, qui sont activés de manière différenciée en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée. Afin de noter une entreprise, notre analyse ESG prend en compte les caractéristiques spécifiques de l'entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital) sur la base d'un ensemble exhaustif de critères ESG (environ 50 critères).

Les indicateurs climatiques et environnementaux sont pris en compte dans l'analyse du pilier Environnement et de ses sous-piliers pertinents, qui comprennent la gestion des risques environnementaux, l'empreinte environnementale, l'innovation verte et l'impact environnemental des fonds. Cette analyse comprend l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, des plans de transition climatique, de la conservation de la biodiversité, de la consommation d'eau et des pratiques de gestion des déchets.

Les indicateurs sociaux et ceux liés à la main-d'œuvre sont pris en compte dans l'analyse des piliers sociaux et de gouvernance et de leurs sous-piliers associés. Parmi ceux-ci, les sous-piliers Gestion des ressources humaines, Éthique des affaires, Droits fondamentaux et Conseil d'administration comprennent l'analyse de facteurs tels que l'égalité des sexes, la diversité et l'indépendance du conseil d'administration, et le respect des procédures empêchant les violations du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

## Politique d'engagement

*Pour plus de détails sur cette section, veuillez vous reporter à la politique de dialogue et d'engagement<sup>4</sup>.*

- Réponse aux PAI 1 à 13, Scope 1

Le dialogue et l'engagement sont des éléments essentiels de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Edmond de Rothschild. Ils permettent de cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées lors des assemblées générales. L'engagement auprès des entreprises favorise une influence positive sur des thèmes spécifiques et

---

<sup>3</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/h32fp02o/edr-group-en-responsible-investment-policy.pdf>

<sup>4</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ib2nbcap/edram-en-engagement-policy.pdf>

encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet de soutenir les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de leurs performances à long terme. Notre approche englobe toutes les classes d'actifs actions et crédit d'entreprise. Notre approche structurée comprend un dialogue individuel et collectif avec les entreprises, un dialogue préalable à l'assemblée, le vote lors des assemblées générales et, si nécessaire, la participation au dépôt de résolutions lors des assemblées. Notre politique de vote s'applique de manière uniforme à tous les titres détenus. Notre exercice de vote intègre les attentes liées au changement climatique, à la biodiversité et aux questions sociales, comme indiqué dans notre politique de dialogue, d'engagement et de vote<sup>5</sup>.

## Politique climatique

*Pour plus de détails sur cette section, veuillez vous référer à la politique climatique<sup>6</sup>.*

- Répondre aux PAI 1 à 7, Scope 1
  - Suite à la signature de l'initiative **Net Zero Asset Managers (NZAM)** et de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) en 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (EdRAM) a annoncé en mai 2024 son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour l'ensemble des actifs sous gestion entrant dans le périmètre des actifs éligibles.
  - Edmond de Rothschild Asset Management (EdRAM) a défini une stratégie globale visant à sortir du charbon thermique d'ici 2034, en s'appuyant sur les déclarations publiques des entreprises. Cette stratégie encourage les entreprises à publier un plan de fermeture de leurs actifs liés au charbon (mines, centrales électriques) d'ici 2034, en dehors des pays de l'OCDE, tandis que les pays de l'OCDE devraient avoir fermé tous leurs actifs liés au charbon avant cette date. Le champ d'application inclut les entreprises exploitant des mines de charbon ainsi que celles impliquées dans la production d'électricité à partir de charbon thermique.

## Politique en matière de biodiversité

*Pour plus de détails sur cette section, veuillez vous référer à la politique de biodiversité<sup>7</sup>.*

- Répondre aux PAI 7, Scope 1

Nous avons rejoint les initiatives suivantes dans le cadre de notre approche d'engagement, qui repose sur un dialogue actif et ciblé avec les actionnaires :

- **Finance for Biodiversity**, lancé en 2021 dans le cadre de la COP 15, vise à tirer parti des activités financières pour restaurer la biodiversité et les écosystèmes, en s'appuyant sur les principes de la Convention sur la diversité biologique.
- **Nature Action 100** est une initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs qui vise à inciter les entreprises à renforcer leur ambition et leurs actions pour contrer l'érosion de la biodiversité.

---

<sup>5</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/144fre3l/edram-fr-politique-engagement.pdf>

<sup>6</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/ijilwdui/edram-politique-climat.pdf>

<sup>7</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf>

## Politique d'exclusion

*Pour plus de détails sur cette section (critères, seuils, sources de données, etc.), veuillez vous référer à la politique d'exclusion<sup>8</sup>.*

### ▪ Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) et Principes directeurs de l'OCDE

- ▶ Répondre aux PAI 10 et 11, Scope 1 et 2

En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous avons décidé d'exclure de nos investissements toute entreprise considérée comme enfreignant l'un des **dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies (droits de l'homme, travail, environnement, lutte contre la corruption)** ou les **Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales<sup>9</sup>** de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### ▪ Des armes controversées

- ▶ Répondre au PAI 14, Scope 1 et 2

La politique d'exclusion concerne les titres liés à la production ou à la vente d'armes interdites par les conventions internationales, notamment les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes biologiques et chimiques, y compris les armes au phosphore blanc. Cette politique s'applique au niveau du Groupe, à l'échelle mondiale, à l'ensemble des investissements et services, comme suit :

- Mines antipersonnel (MTA) : leur utilisation est interdite par la **Convention d'Ottawa<sup>10</sup>** depuis 1999 ;
- Armes à sous-munitions : l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de ces armes sont interdits par la **Convention d'Oslo** de 2008<sup>11</sup>
- Armes chimiques et biologiques, y compris les armes au phosphore : leur utilisation est interdite par la **Convention sur les armes biologiques et à toxines<sup>12</sup>** de 1972 et la **Convention sur les armes chimiques** de 1993<sup>13</sup> (1997)

### ▪ Charbon thermique

- ▶ Répondre aux PAI 1 à 4, Scope 1 et 2

La combustion du charbon est la principale source du réchauffement climatique, tandis que la production d'électricité est le principal utilisateur de charbon. La réduction des émissions liées au charbon est donc l'un des moyens les plus efficaces pour assurer une transition énergétique conforme à l'Accord de Paris.

### ▪ Combustibles fossiles non conventionnels

- ▶ Répondre aux PAI 1 à 4, Scope 1 et 2

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'adopter une politique climatique visant à réduire progressivement ses investissements dans les sociétés d'extraction de pétrole et de gaz, en ciblant dans un premier temps les énergies fossiles non conventionnelles, c'est-à-dire celles qui nécessitent des techniques d'extraction non traditionnelles ou des conditions d'extraction plus difficiles ou plus coûteuses.

---

<sup>8</sup> <https://am.edmond-de-rothschild.com/media/u5yfaxyc/edram-fr-politique-exclusion.pdf>

<sup>9</sup> Principes de l'OCDE de gouvernement d'entreprise. Instruments juridiques de l'OCDE. 2025

<sup>10</sup> Traité d'Ottawa de 1997

<sup>11</sup> Convention d'Oslo 2008

<sup>12</sup> La Convention sur les armes biologiques

<sup>13</sup> Convention sur les armes chimiques (1997)

Edmond de Rothschild soutient un désinvestissement progressif des énergies fossiles et un redéploiement des capacités énergétiques vers d'autres technologies afin d'assurer une transition équitable qui tienne compte des besoins énergétiques, mais qui soutienne également l'emploi et les régions.

## ▪ Huile de palme

### ▶ Répondre au PAI 7, Scope 1

La biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés. La déforestation est l'une des principales causes de la perte de biodiversité, et parmi les causes de déforestation dont l'Union européenne est responsable, l'huile de palme arrive en tête (34 %). Les risques associés à la culture et au commerce de l'huile de palme comprennent la déforestation et la dégradation des forêts, l'appropriation des terres et les violations des droits humains. La certification RSPO<sup>14</sup> (Table ronde sur l'huile de palme durable), qui impose les exigences les plus strictes, est la seule mesure d'atténuation des risques sur laquelle nous pouvons compter. Les controverses révèlent des risques environnementaux et/ou sociaux.

## V. MÉTHODOLOGIES ET SOURCES DE DONNÉES

Edmond de Rothschild sous-traite le calcul des indicateurs PAI à un prestataire externe. Edmond de Rothschild fournit des inventaires des fonds/mandats/titres internes pertinents, ainsi que des données ESG pertinentes provenant des sources suivantes :

- Principalement de Carbon 4, complété par MSCI pour les données ESG liées au climat
- MSCI pour la biodiversité et les données ESG liées au volet social

En ce qui concerne les investissements dans des fonds externes, le fournisseur fonde son calcul des indicateurs PAI sur les valeurs déclarées par les gestionnaires d'investissement externes dans leur modèle ESG européen (EET). Le calcul est effectué au niveau du fonds/mandat sur la base des positions de fin de trimestre (en tenant compte de la valeur, de la couverture et de l'éligibilité).

Le fournisseur utilise six méthodologies de calcul différentes : pour les émissions de GES, l'empreinte carbone, l'intensité des GES des entreprises, les indicateurs PAI « numériques » (par exemple, la proportion de la consommation/production à partir de sources d'énergie non renouvelables), les indicateurs PAI « binaires » (par exemple, l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants) et les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (par exemple, le nombre de pays associés à une dette souveraine faisant l'objet de violations sociales). En ce qui concerne la marge d'erreur dans les méthodologies de calcul utilisées, nous indiquons la couverture des données pour chacune d'entre elles.

## VI. INITIATIVES / ENGAGEMENTS

Edmond de Rothschild<sup>15</sup> est présent dans différentes instances de promotion et de développement de la finance durable :

- Initiative Net zero Asset Managers Initiative (NZAM)
- Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)
- Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations Unies (PRI)
- Signataire du PRI Montreal Carbon Pledge

---

<sup>14</sup> RSPO : La certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) est un système de certification mondial qui garantit la production d'huile de palme durable. Elle garantit que les producteurs et les transformateurs d'huile de palme certifiée durable RSPO (CSPO) respectent des critères de durabilité environnementale et sociale.

<sup>15</sup> Les Signatures et les Adhésions sont portées à différents niveaux par diverses entités du Groupe Edmond de Rothschild, couvrant des zones géographiques diverses.

- Membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)
- Membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF) et membre du Sustainable Finance Geneva (SFG)
- Membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)
- Soutien au Prix européen de la recherche académique PRI de RRI
- Membre de la Commission ISR de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG)
- Membre affilié du Forum européen de l'investissement durable (Eurosif)
- Partenaire industriel du Forum économique mondial
- Membre de la World International Capital Initiative (WICI)
- Membre du Bureau de l'Observatoire de l'Immatériel
- Membre du comité de reporting et d'audit de l'International Corporate Governance Network (ICGN)
- Co-président de la commission ESG de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFAS)
- Soutien à la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'École polytechnique et de la Toulouse School of Economics

Nous sommes également membres de diverses initiatives d'investisseurs dans le domaine environnemental ou social :

- FAIRR (*Farm Animal Investment Risk and Return*)
- Accès aux médicaments
- Déclaration des attentes des investisseurs pour le secteur des maisons de retraite
- Financement de la biodiversité
- Membre de l'initiative « Nature Action 100 »
- Signataire de la Déclaration des investisseurs sur la résistance aux antimicrobiens (RAM)

## VII. GOUVERNANCE

Le Groupe Edmond de Rothschild dispose d'un Comité de Pilotage Développement durable qui coordonne l'intégration des enjeux de développement durable dans les activités et veille à leur transversalité. Il rend compte des plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Chez Edmond de Rothschild Asset Management, un comité exécutif trimestriel dédié au développement durable est organisé. En outre, les quatre comités suivants ont également été mis en place :

- Le comité Dialogue et Engagement
- Le comité Exclusions
- Le comité Vote
- Le comité Controverses

## VIII. NOTES EXPLICATIVES SUR LES NORMES INTERNATIONALES

### **Le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)**

Le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) est une initiative volontaire qui invite les entreprises à assumer des responsabilités fondamentales minimales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

### **Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises** (Principes directeurs de l'OCDE)

Les Principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations adressées conjointement par les gouvernements aux entreprises multinationales. Ils visent à renforcer la contribution de ces entreprises au développement durable et à remédier aux effets négatifs des activités commerciales sur les personnes, la planète et la société.

### **Accord de Paris**

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ».

## **AVERTISSEMENT**

Juillet 2025. Le présent support est émis par le groupe Edmond de Rothschild. Il n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Ce support ne peut être communiqué aux personnes situées dans les juridictions dans lesquelles il serait constitutif d'une recommandation, d'une offre de produits ou de services ou d'une sollicitation et dont la communication pourrait, de ce fait, contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ce support n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où il en est pris connaissance, notamment eu égard à la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés.

Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait notamment servir de base à une quelconque décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base desdits commentaires et analyses.

Le groupe Edmond de Rothschild recommande dès lors à chaque investisseur de se procurer les différents descriptifs réglementaires de chaque produit financier avant tout investissement, pour analyser les risques qui sont associés et forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild. Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants de professionnels spécialisés avant de conclure une éventuelle transaction basée sur des informations mentionnées dans ce support cela afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et fiscale.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Le présent support ainsi que son contenu ne peuvent être reproduits ni utilisés en tout ou partie sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés

### **EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros

Numéro d'agrément AMF GP 04000015

332.652.536 R.C.S. Paris